



**23E10**  
Lac Square Rock

**Légende**

**Carte des titres miniers**

	<b>Statut:</b> A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué P-Eu écarté de renouvellement, U-Refusé
	<b>Statut:</b> A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Désistement R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Le chiffre indique le numéro du site. La lettre dans la partie inférieure indique la substance minérale. La couleur indique le statut du site d'extraction.

<b>Substance extraite</b>	(C) Gravier	(O) Dolomie	(U) Autre
(A) Sable de silice	(I) Inconnu	(P) Ferme concessionaire	(X) Calcaire
(C) Calcaire	(J) Terre jaune	(R) Ressourcés miniers	
(E) Pierre d'ardoise	(M) Marbre	(S) Sable	
(E) Minerai de silice	(N) Terre noire	(T) Tourbe	

**Statut du site d'extraction**

(O) Ouvert sous conditions	(O) Ouvert	(F) Fermé	(N) Non autorisé	(T) En traitement
----------------------------	------------	-----------	------------------	-------------------

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**

	Terrain réservé à l'État ou soustrait au régime minier, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une loi
	Périmètre urbanisé
	Terrain soustrait au régime minier et à la désignation sur carte par arrêté ministériel. Si le pétrole et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises.
	Terrain ou le droit de jurer et de désigner sur carte est temporairement suspendu.
	Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre.
	Terrain incompatible avec l'activité minière.

**Contrainte mineure**

	Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre.
	Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre.

**À titre indicatif**

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**

	Terres de catégorie II
	Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinni**

	Entente Piigon
--	----------------

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**

	Mississinon de Beramite, Essipit, Mashewitash, Nutsashuan
--	---

**Frontières**

	Frontière internationale
	Frontière interprovinciale
	Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998: net de 27°12' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 6,07".  
Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator) ZONE 19  
48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 19

**Échelle 1:50 000**

0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

